

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

070447177

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

071805316

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).

070446948 070446955 070447433 071704550 071803352 071803360 071803626 071805324 071805332 071837202

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/EC, Article 31

Date d'impression : 14.02.2017

Numéro de version 7

Révision : 14.02.2017

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange, de la société et de ce qu'elle fait**1.1 Identificateur du produit****Nom commercial : Prime & Bond NT****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Application de la substance / du mélange :** Adhésif**Utilisations déconseillées :** Aucune autre information correspondante n'est disponible.**1.3 Détails sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant / fournisseur :**

DENTSPLY DeTrey GmbH

De-Trey-Str. 1

D-78467 Konstanz

GERMANY

Tél.: +49-(0)7531-583-0

Télécopieur : +49-(0)7531-583-104

e-mail : KonstanzDEU.info-sdb@dentsply.com

Informations complémentaires disponibles auprès de :

- Département Recherche & Développement pour les informations techniques.

- Service Marketing & Ventes pour la diffusion des fiches de données de sécurité.

1.4 Numéro de téléphone d'urgence : +49-(0)7531-583-0 8:00 - 17:00 (GMT + 1:00)**SECTION 2 : Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon la réglementation (CE) n° 1272/2008**

Liquide inflammable 2	H225	Vapeur et liquide hautement inflammable.
Irritation de la peau 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Irritation des yeux 2	H319	Provoque une grave irritation des yeux.
Sensib. cutanée 1	H317	Peut causer une réaction cutanée allergique.
STOT SE 3	H336	Peut causer de la somnolence et des étourdissements.
Aquatique chronique 3	H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 :**

Le produit est classifié et étiqueté conformément à la réglementation CLP

Pictogrammes de danger :

SGH02 SGH07

Mention d'avertissement : Danger**Composants d'étiquetage désignant les dangers :**

Acétone

Diméthacrylate de di(éthylène glycol)

Mentions de danger :

H225 Vapeur et liquide hautement inflammable.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

H317 Peut causer une réaction cutanée allergique.

H336 Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/EC, Article 31

Date d'impression :
14.02.2017

Numéro de version 7

Révision : 14.02.2017

Nom commercial : Prime & Bond NT**Déclaration de mise en garde**

- P210 Tenir éloigné de la chaleur, des surfaces chaudes des étincelles, de la flamme nue ou des sources d'inflammation. Ne pas fumer.
- P241 Utiliser de l'équipement électrique/de ventilation et d'allumage antidéflagrant.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / se douche.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer.
- P405 Garder dans un endroit fermé à clé.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires :

Ce produit étant un dispositif médical au sens de la directive 93/42/CEE et destiné à être utilisé par le consommateur final et appliqué de manière invasive ou par contact corporel, il est exempté des exigences d'étiquetage conformément au règlement 1272/2008.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT : Sans objet.

vPvB : Sans objet.

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients**3.2 Caractéristique chimique : Mélanges**

Description : Mélange de substances mentionnées ci-dessous avec des additions non dangereuses

Composants dangereux :

CAS : 67-64-1 EINECS : 200-662-2	Acétone ⚠ Liquide inflammable 2, H225; Irritation des yeux 2, H319; STOT SE 3, H336	50 à 100%
CAS : 105883-40-7	Résine diméthacrylate d'uréthane ⚠ Irritation de la peau 2, H315 ; Irritation des yeux 2, H319	10 à 25%
CAS : 87699-25-0	Phosphate de pentaacrylate de dipentaérythritol ⚠ Aquatique chronique 2, H411 ; ⚠ Irritation de la peau 2, H315 ; Irritation des yeux 2, H319 ; STOT SE 3, H335	2,5 à <10%
CAS : 2358-84-1	Diméthacrylate de di(éthylène glycol) ⚠ Sensib. cutanée 1, H317	2,5 à <10%
CAS : 3290-92-4	Triméthacrylate de propylidynetriméthyle ⚠ Aquatique chronique 2, H411	0,25 à <2,5%
CAS : 128-37-0 EINECS : 204-881-4	2,6-di-tert-butyl-p-cresol ⚠ Aigu aquatique 1, H400 ; Aquatique chronique 1, H410	0,25 à <2,5%

Informations supplémentaires : Pour les termes des phrases de risque énumérés, voir la Section 16.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/EC, Article 31

Date d'impression :
14.02.2017

Numéro de version 7

Révision : 14.02.2017

Nom commercial : Prime & Bond NT**SECTION 4 : Mesures de premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Informations générales :** Enlever immédiatement tout vêtement contaminé par le produit.**Après inhalation :** Fournir de l'air frais; consulter un médecin en cas de plaintes.**Après un contact avec la peau :** Immédiatement laver à l'eau et au savon et rincer soigneusement.**Après un contact avec les yeux :** Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.**Après ingestion :** Si les symptômes persistent consulter un médecin.**4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés :** Aucune autre information correspondante n'est disponible.**Informations pour le médecin :** Aucune autre information correspondante n'est disponible.**4.3 Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis.**

Aucune autre information correspondante n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Agent d'extinction****Moyens d'extinction appropriés :**CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre des incendies plus importants avec des pulvérisations d'eau ou avec une mousse résistante à l'alcool.**Agents d'extinction non appropriés pour des raisons de sécurité :** Arroser à grand jet d'eau.**5.2 Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange :** Aucune autre information correspondante n'est disponible.**5.3 Conseil pour pompiers****Équipement de protection :** Appareil autonome de protection respiratoire.**SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Porter l'équipement de protection. Tenir loin de toutes les personnes ne portant pas de protection.

6.2 Précautions environnementales :

Informez les autorités concernées en cas de fuite dans les cours d'eau ou dans le système de canalisation.

Diluer avec une grande quantité d'eau.

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou dans l'eau de surface ou dans la nappe phréatique.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Absorber avec un matériau fixant les liquides (sable, diatomite, liants d'acides, liants universels, sciure de bois).

Assurer une ventilation adéquate.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 7 pour des informations sur le maniement en toute sécurité.

Voir section 8 pour des informations sur l'équipement de protection personnel.

Voir section 13 pour des informations sur l'élimination des déchets.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/EC, Article 31

Date d'impression :
14.02.2017

Numéro de version 7

Révision : 14.02.2017

Nom commercial : Prime & Bond NT**SECTION 7 : Manutention et entreposage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :**

Respecter les règles de sécurité normales lors de la manipulation de produits chimiques.

Empêcher la formation d' aérosols.

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Manutention : Le produit est destiné à un usage dentaire uniquement.**Informations sur la protection contre les incendies - et les explosions :**

Conserver à l'écart sources d'inflammation - Ne pas fumer.

Protéger contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités.**Stockage :****Prescriptions à appliquer pour les locaux et les conteneurs de stockage :**

Conserver dans un endroit frais.

Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune : Stocker à l'abri des agents oxydants.**Informations supplémentaires sur les conditions de stockage :** Entreposer dans un lieu frais et sec dans des récipients bien scellés.**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Aucune autre information correspondante n'est disponible.**SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection personnelle****Informations supplémentaires sur la conception des installations techniques :** Il n'y a pas d'autres données ; voir article 7.**8.1 Paramètres de contrôle****Ingrédients avec valeur limite nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :****CAS : 67-64-1 acétone**

WEL	Valeur à court terme : 3620 mg/m ³ , 1500 ppm
	Valeur à long terme : 1210 mg/m ³ , 500 ppm

Informations réglementaires : WEL : EH40/2011**DNELs****CAS : 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-cresol**

Inhalatif	DNEL Werte	3,5 mg/m ³ pc/jour (rat)
-----------	------------	-------------------------------------

Informations supplémentaires : Les listes en vigueur pendant la fabrication ont été utilisées comme base.**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle :****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir loin de denrées alimentaires, des boissons et des fourrages.

Immédiatement enlever tout vêtement sali ou contaminé

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire :

Pas nécessaire si la pièce est bien ventilée.

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil à filtre respiratoire. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/EC, Article 31

Date d'impression :
14.02.2017

Numéro de version 7

Révision : 14.02.2017

Nom commercial : Prime & Bond NT**Protection des mains :****Gants de protection**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Sélection du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, de diffusion et de dégradation.

Matériau des gants

La sélection des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres marques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit être vérifiée avant l'application.

Caoutchouc naturel, NR

Épaisseur recommandée du matériau : $\geq 0,75$ mmPerméation : Niveau ≥ 2 **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps exact de pénétration doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux :**Lunettes de protection hermétiques****Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques****Informations générales****Apparence :**

État : Fluide

Couleur : Jaune

Odeur : Caractéristique

Seuil d'odeur : Non déterminé.

Valeur pH : Non déterminé.

Changement de condition

Point de fusion/plage de fusion : Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 60 °C

Point d'éclair : -19 °C (c.c. Abel)

Inflammabilité (solide, gazeux) : Sans objet.

Température d'inflammation : 465 °C

Température de décomposition : Non déterminé.

Température d'auto-inflammation : Le produit n'est pas auto-inflammable.

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges explosifs air/vapeur est possible.

Limites d'explosion :

Inférieure : 2,6 Vol %

Supérieure : 12,8 Vol %

Pression de vapeur à 20 °C : 233 hPa

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/EC, Article 31

Date d'impression :
14.02.2017

Numéro de version 7

Révision : 14.02.2017

Nom commercial : Prime & Bond NT

Densité à 20 °C :	0,9 g/cm ³
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Taux d'évaporation :	Non déterminé.
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau :	Partiellement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Viscosité :	
Dynamique :	Non déterminé.
Cinématique :	Non déterminé.
Teneur en solvant :	
Solvants organiques :	67,0 %
Contenu solides :	3,0 %
9.2 Autres informations :	Aucune autre information correspondante n'est disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité :** Aucune autre information correspondante n'est disponible.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter :** Aucune décomposition à condition d'être utilisé et entreposé conformément aux spécifications.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter :** Aucune autre information correspondante n'est disponible.**10.5 Matériaux incompatibles :** Aucune autre information correspondante n'est disponible.**10.6 Produits de décomposition dangereux :** Aucun produit dangereux de décomposition connu.**SECTION 11 : Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeur DL/CL50 correspondant à la classification :****CAS : 67-64-1 acétone**

Orale	DL50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	20000 mg/kg (lapin)
Inhalatif	CL50/4 heures	76 mg/l (rat)

CAS : 3290-92-4 triméthacrylate de propylidynetriméthyle

Orale	DL50	>2000 mg/kg (rat)
-------	------	-------------------

CAS : 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-cresol

Orale	DL50	2930 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 2000 mg/kg (lapin)

Principal effet irritant :**Corrosion / irritation de la peau :**

Provoque une irritation cutanée.

Dommages/irritations oculaires sévères :

Provoque une grave irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/EC, Article 31

Date d'impression :
14.02.2017

Numéro de version 7

Révision : 14.02.2017

Nom commercial : Prime & Bond NT**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Un contact répétée ou prolongée avec le produit non polymérisé peut provoquer une sensibilisation aux acrylates / méthacrylates.

Peut causer une réaction cutanée allergique.

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction) :

Mutagénicité sur cellules germinales : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductrice : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT-exposition unique : Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

STOT- exposition répétée : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique :****CAS : 67-64-1 acétone**

CL50/96heures 5540 mg/l (Étude de toxicité aiguë sur les poissons)

CE50/48heures 6100 mg/L (daphnia magna)

CAS : 3290-92-4 triméthacrylate de propylidynetriméthyle

CL50/96heures 2 mg/l (Étude de toxicité aiguë sur les poissons)

CE50/48heures >9,22 mg/L (daphnia magna)

CAS : 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-cresol

CL50/48heures >0,57 mg/l (daphnia magna)

CL50/96heures >0,42 mg/l (Étude de toxicité aiguë sur les poissons)

CE50/72heures >0,42 mg/l (Algues, test d'inhibition de croissance)

12.2 Persistance et dégradabilité : Aucune autre information correspondante n'est disponible.

12.3 Potentiel bioaccumulatif : Aucune autre information correspondante n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune autre information correspondante n'est disponible.

Effets écotoxiques :

Remarque : Nocif pour les poissons

Informations écologiques supplémentaires :**Notes générales :**

Ne pas laisser le produit pénétrer la nappe phréatique, les cours d'eau ou les canalisations.

Il est dangereux de boire l'eau si de petites quantités pénètrent le sol.

Toxique pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Sans objet.

vPvB : Sans objet.

12.6 Autres effets indésirables : Aucune autre information correspondante n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations d'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation :**

Ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères. Ne jamais laisser le produit atteindre le système d'égouts.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/EC, Article 31

Date d'impression :
14.02.2017

Numéro de version 7

Révision : 14.02.2017

Nom commercial : Prime & Bond NT**Catalogue européen des déchets**

18 01 06*	Produits chimiques constitués de ou contenant des substances dangereuses
HP 3	Inflammable
HP 4	Irritant - irritation de la peau et lésions oculaires
HP 5	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)/Toxicité par aspiration
HP 13	Sensibilisation
HP 14	Écotoxique

Emballage non nettoyé :**Recommandation :** L'élimination doit être faite conformément aux réglementations officielles.**Agents de nettoyage recommandés :** De l'eau, si nécessaire avec des agents de nettoyage.**SECTION 14 : Informations de transport****14.1 Numéro ONU****ADR, IMDG, IATA** UN1090**14.2 Nom d'expédition approprié UN****ADR** 1090 ACÉTONE mélange
IMDG, IATA ACÉTONE, MÉLANGE**14.3 Classes de danger pour le transport****ADR****Classe** 3 (F1) Liquides inflammables.**Étiquetage** 3**IMDG, IATA****Classe** 3 Liquides inflammables**Étiquetage** 3**14.4 Groupe d'emballage****ADR, IMDG, IATA** II**14.5 Danger pour l'environnement :**

Sans objet.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Avertissement : Liquides inflammables

Code de danger (Kemler) : 33**Numéro EMS :** F-E,S-D**Catégorie d'arrimage** E**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Sans objet.

Transport/Informations supplémentaires :

Non dangereux selon les caractéristiques ci-dessus.

ADR**Quantités limitées (LQ)** 1L**Quantités exceptées (EQ) :** Code : E2Quantité nette maximale par emballage intérieur :
30 mlQuantité nette maximale par emballage extérieur :
500 ml

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/EC, Article 31

Date d'impression :
14.02.2017

Numéro de version 7

Révision : 14.02.2017

Nom commercial : Prime & Bond NT

Catégorie de transport	2
Code de limitation de tunnels	D/E
IMDG	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ) :	Code : E2
	Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30 ml
	Quantité nette maximale par emballage extérieur : 500 ml
« Modèle de Régulation » de l'UN :	UN 1090 ACÉTONE EN MÉLANGE, 3, II

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Catégorie seveso : P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences du niveau inférieur : 5 000 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences du niveau supérieur : 50 000 t

RÈGLEMENT (EC) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de restriction : 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations :

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cela ne saurait pourtant pas constituer une garantie pour aucune propriété spécifique du produit et ne constitue pas une relation légale contractuelle valide.

La fiche de données de sécurité ci-jointe couvre les dangers et les mesures à prendre lorsque de grandes quantités de produit sont libérées, par exemple en raison d'accidents lors du transport ou du stockage par le distributeur.

Pour les quantités de matériel généralement utilisées dans la pratique clinique, les informations nécessaires pour une utilisation et un stockage sûrs du produit sont données dans le DFU.

Phrases pertinentes

H225 Vapeur et liquide hautement inflammable.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut causer une réaction cutanée allergique.

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

H335 Peut causer une irritation des voies respiratoires.

H336 Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

H400 Très toxique pour la vie aquatique.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

Service émettant la FDS : Recherche et Développement

Contact : Ligne d'assistance pour le support technique urgent : +49-7531-583-350

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/EC, Article 31

Date d'impression :
14.02.2017

Numéro de version 7

Révision : 14.02.2017

Nom commercial : Prime & Bond NT**Sigles et abréviations :**

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses

IATA : Association du transport aérien international

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des produits chimiques commercialisés

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

DNEL : Niveau sans effet déduit (REACH)

CL50 : Concentration létale, 50 pourcent

DL50 : Dose létale, 50 pourcent

PBT : Persistantes, bioaccumulatives et toxiques

vPvB : très persistant et très bioaccumulable

Liquide inflammable 2 : Liquides inflammables – Catégorie 2

Irritation de la peau 2 : Corrosion/irritation de la peau – Catégorie 2

Irritation des yeux 2 : Lésions oculaires sérieuses/irritation oculaire – Catégorie 2

Sensib. cutanée 1 : Sensibilisation de la peau – Catégorie 1

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aigu aquatique 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique - danger aquatique aigu – Catégorie 1

Aquatique chronique 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique - danger aquatique à long terme – Catégorie 1

Aquatique chronique 2 : Dangereux pour l'environnement aquatique - danger aquatique à long terme – Catégorie 2

Aquatique chronique 3 : Dangereux pour l'environnement aquatique - danger aquatique à long terme – Catégorie 3

*** Données par rapport à la version précédente modifiées.**